

Folofolo

Revue des sciences humaines et des civilisations africaines

N° Décembre 2020

Tome 2

ISSN 2518-8143



FOLOFOLO
Revue des sciences humaines et des
civilisations africaines

Décembre 2020

Tome 2

<http://www.folofolo.univ-ao.edu.ci>

Administration et Rédaction

Directeur de publication BAMBA Mamadou

Rédacteur en chef KAMARA Adama

Rédacteur en chef adjoint KONE Kpassigué Gilbert

Webmaster ALLABA Djama Ignace

Chargé de diffusion et de marketing ALLABA Djama Ignace

Trésorière KOUADIO Affoué Sylvie

Comité scientifique

ALLOU Kouamé René, Professeur titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny

Sékou BAMBA, Directeur de recherches, Université Félix Houphouët-Boigny/IHAAA

OUATTARA Tiona, Directeur de recherches, Université Félix Houphouët-Boigny/IHAAA

OSSEYNOU Faye, Professeur titulaire, Université Cheick Anta Diop

LATTE Egue Jean Michel, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

KOUAKOU Antoine, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

GUIBLEHON Bony, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

ASSI Kaudjis Joseph Pierre, Professeur titulaire, Université Alassane Ouattara

Marie MIRAN, Maître de conférences, EHESS/IMAF Paris

GBODJE Sékré Alphonse, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

CAMARA Moritié, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

COULIBALY Amara, Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

KOUASSI Kouakou Siméon, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

BATCHANA Essohanam, Maître de conférences, Université de Lomé

N'SONSSISA Auguste, Maître de conférences, Université Marien N'gouabi de Brazzaville

N'GUESSAN Mahomed Boubacar, Maître de conférences, Université Félix Houphouët-Boigny

BEKOIN Tano Raphaél Maître de conférences, Université Alassane Ouattara

Comité de lecture

KOUAKOU Antoine

BATCHANA Essohanam

CISS Ismaila

VEI Kpan Noël

GOMA-THETHET Joachim Emmanuel

N'SONSSISA Auguste

CAMARA Moritié

FAYE Osseynou

IDRISSA Bâ

BAMBA Mamadou

SARR Nissire Mouhamadou

GOMGNIMBOU Moustapha

DEDOMON Claude

DEDE Jean Charles

BAMBA Aboulaye

DIPO Ilaboti

EDITORIAL

Prétendre écrire l'histoire de la civilisation africaine peut paraître une gageure.

En effet, des faits restent peu connus, et l'exploration intellectuelle et scientifique de l'Afrique n'est pas toujours chose aisée.

Le chercheur doit recueillir, classer et critiquer les sources écrites et orales de même qu'une documentation abondante pour aboutir à la vérité scientifique.

Il est pourtant nécessaire de réanimer à travers des écrits originaux la réalité substantielle de la civilisation africaine de l'époque antique à la période contemporaine en passant par les périodes médiévales et modernes.

C'est à cette tâche que s'est consacré ce numéro de la revue "FoloFolo".

Les propositions de sujets et les diverses approches scientifiques dans une entière liberté d'expression se sont avérées enrichissantes.

Ce numéro de décembre 2020 explore la science dans sa diversité.

Le résultat recherché est de connaître l'Afrique et ses civilisations dans sa profondeur et bien sûr avec ses joies et ses peines, mais aussi et surtout de proposer des pistes pour un développement durable de ce continent.

La pluralité des articles, l'originalité des problématiques et la diversité des sujets autorisent à penser que ce numéro sera accueilli à sa juste valeur par les universitaires.

Bamba Mamadou

TABLE DES MATIERES

Issa DIALLO / Adama KONE / Amadou TRAORE: Covid-19 à Bamako : Mythe ou réalité ? Analyse de la perception des populations	7–19
Adama KABORE: Migrations et sécurisation des terres dans l'espace Kroumen (1963-1999)	20–38
DOSSO FATOU / SAVADOGO MATHIAS: L'offensive turque en Afrique : le cas de la Côte d'Ivoire (2010-2016)	39–57
Hervé Landry COULIBALY: La pléthore de partis politiques au Burkina Faso de 1991 à 2017 : causes et impacts	58–73
Noël Okobé DATRO / Marc ATTOH: Les mercenaires libériens et la crise militaro-politique en cote d'ivoire : 2002-2003	74–93
René ELOUNDOU MBASSI : L'Aperçu historique de la gestion des femmes militaires dans l'armée camerounaise : 1984-2015	94–117
FOFANA Lacina / Foussata Dagnogo / Djibril Konaté : L'impact de la migration sur le cadres de vie des populations dans le périmètre minier de tongon, au nord de la côte d'Ivoire	118-132
Ardjouma TUO : Communication du risque face à l'utilisation du gaz butane par les taxis communaux de Bouaké (Côte d'Ivoire)	133-146
Dangnisso BAWA: Extraction des argiles sur le talus de la route Adéta-Danyi N'Digbé et risques de mouvements de masse	147-159
SORO Nahoua Adama / SILUE Donakpo / DIABATE Songui: Le problème d'éducation et la formation des populations agricoles de dongouine face aux risques de maladies hydriques liées à leurs activités	160-170

KOUAMÉ Jean Luc Kouassiblé / N'GUESSAN Mahomed Boubacard: "Les fondations politiques" : des instruments diplomatiques allemands méconnus en Afrique occidentale (1960 à aujourd'hui)	171-187
Dimitri OVENANGA-KOUMOU: Inachèvement de l'homme et liberté chez Kant	188-199
Mahamoudou OUBDA: l'islam dans le regard chrétien (631-2019)	200-220
Fatou DIOP/ Cheikh Ibrahima NIANG / Sara Danièle DIENG / El Hadji Papa Abdourahim SY: L'accompagnement psychosocial des personnes vivant avec l'hypertension et ses complications à Dakar	221-238
Koffi Amouzou SOSSOU: La gestion des plantations agricoles du sud-ouest Togo (1914–1920)	239-252
Mathata Mireille Pulchérie-Laure OUATTARA: Les <i>dyulamoussou</i> : une classe de femmes d'affaires à Kong (XVIIIe-XIXe siècles)	253-267
ASSI Amon Jean-Paul: Les Sénégalais et l'islamisation de la Côte d'Ivoire méridionale (1893-1956)	268-289
ODY Marcel Arnoux / KOUADIO Guessan: Les syndicats guinéens et le régime du président Lansana Conté (1990-2008)	290-306
YAO Koffi Léon: La caisse de stabilisation et de péréquation de Côte d'Ivoire : des origines à la dissolution (1954- 1999)	307-316
Ichaka CAMARA: Grands axes de la lutte contre la corruption au Mali de l'indépendance à Mars 2012	317-334
Ehouman Dibié Besmez SENY / Mamadou DELY: La condition de la croyance en des divinités des contes en Afrique en mutation	335-347
Abdoulaye KONÉ: Sanoussi Diaby et la diffusion du <i>Hamallisme</i> à Daloa de 1930 à 1977	348-360

La condition de la croyance en des divinités des contes en Afrique en mutation

Ehouman Dibié Besmez SENY
Assistant à l'Institut National Supérieur des Arts
et de l'Action Culturelle (INSSAC) / Abidjan (Côte d'Ivoire)
ehoumanseny@gmail.com

/

Mamadou DELY
Assistant à l'Université Alassane OUATTARA / Bouaké (Côte d'Ivoire)
mamdel2020@gmail.com

RÉSUMÉ

L'analyse des contes africains laisse découvrir les leçons de vie autant que des valeurs traditionnelles africaines qu'il convient de sauvegarder et de pérenniser. À travers une étude sociocritique, il s'agit, dans la présente étude, de définir les termes « conte » et « contrat » dont l'implication sous-jacente offre des significations et leçons à valeurs didactique, pédagogique et culturelle. Pour établir des liens entre les humains et les esprits, les génies et les objets, il importe de leur vouer un culte. Ainsi, les textes convoqués pour l'étude font cas du contrat ou de l'alliance ou encore du pacte entre des parties pour décrire ses manifestations en vue d'une implication moralisant les contractants. Il en ressort, au total, le sacré de tout ce qui est déifié ou divinisé.

MOTS CLÉS : conte africain – croyance – dieux – société – contrat

ABSTRACT

The analysis of the African tales makes us know the lessons of life as far as African traditional values that we agree to protect and to perpetuate. Through a sociocritical study, it defines in this study, the term “tale” and “contract” of which the underlying involvement offers some significations and lessons to the didactic, pedagogical and the cultural values. To establish the connection between humans, the spirits and the objects, it is important to worship them. Then, the texts used for the study pay attention to the contract or the alliance or the pact between the parts to describe its manifestations in order to an involvement moralizing the contracting parties. In short, it is clear that the sacred of all that is turned into a god or deified.

KEYWORDS : african tale – belief – gods – society – contract

Introduction

Le conte africain présente un répertoire de valeurs et de défauts des sociétés qui l'exploitent. Ainsi, l'homme, en tant que membre essentiel de la communauté, ne doit pas perdre de vue certaines pratiques qui régissent celle-ci. Aussi, il importe de dire que la croyance en des dieux et le respect de ces divinités semblent nécessaires pour la renaissance du monde en général, et de l'Afrique en particulier. Dès lors, réfléchir sur le sujet « **La condition de la croyance en des divinités des contes en Afrique en mutation** » semble primordial. L'analyse d'un tel sujet entend développer l'affaiblissement de la croyance aux divinités dans les contes en Afrique en mutation impliquant le contrat traditionnel pour les membres de la communauté. Devant ce constat, il sied de se demander : en quoi existe-t-il un lien entre les divinités et la société ? Quelles sont les valeurs enseignées par les sociétés africaines à travers les contes ? Pour résoudre ces problèmes, nous avons extrait des contes africains de recueils publiés. Il s'agit des récits « Le boli »¹, « Sarzan »², « La stérilité 1 »³, « La stérilité 2 »⁴, « La source des génies »⁵, « Le règne de l'Araignée »⁶ et « Araignée, mauvais père »⁷. En cherchant à comprendre autant les leçons que les significations qu'ils veulent transmettre aux générations présentes et futures, il convient d'en faire une lecture sociocritique suivant la pensée de Claude DUCHET (1979 : 16) aidant à « s'interroger sur l'idéologie implicite et explicite, le non-dit et les silences en même temps qu'elle formule les hypothèses de l'inconscient social du texte ». Aussi, elle aidera à la compréhension des soubresauts, des retenus et à la découverte de la vision du monde du peuple africain pour la restructuration, la résurgence et la restauration des valeurs africaines. Pour réussir cet exercice, il s'agira de présenter le conte et le contrat tels qu'ils sont perçus par des auteurs, puis d'analyser la manifestation du contrat dans les contes africains pour relever les leçons et leurs significations.

1. La perception du conte, de la croyance et du contrat

Dans leur assertion, il sera question de définir les notions de « conte » et de « contrat » selon des auteurs.

1.1. La notion de conte selon des auteurs

Bien qu'il n'y ait pas de définitions satisfaisantes, nous tenterons tout de même, sous ce titre, de donner les différentes approches définitionnelles du mot.

Les jeux auxquels s'exercent les membres des communautés *agni*, voire africaines, sont divers, fugaces et évanescents, nous explique Seny (2018 : 28-30). Mais, le conte reste et demeure le plus pratiqué jusqu'aujourd'hui en Afrique. Ici, la réflexion qui suit permet de souligner l'origine du conte agni et de le définir.

Chez les Agni⁸, le conte est l'œuvre de Dieu et d'Araignée. Ils le nomment « *êhoa* »⁹. Ainsi, en définissant le genre, ils disent :

Le conte a pour but d'instruire, d'éduquer et d'amuser la communauté. Les hommes et les animaux qui agissent et parlent attirent l'attention des hommes sur leurs qualités ou leurs défauts,

¹ Birago DIOP, « Le boli » in *Les Nouveaux-Contes d'Amadou Koumba*, Présence africaine, pp 61-72.

² Birago DIOP, « Sarzan » in *Les Contes d'Amadou Koumba*, Présence africaine, 1961, pp 167-181.

³ Ehouman Dibié Besmez SENY, « La stérilité 1 » in *Les Contes agni du Moronou*, France, Edilivre, 2018, pp 45-48.

⁴ Ehouman Dibié Besmez SENY, « La stérilité 2 » *ibidem*, pp 49-51.

⁵ Minan Théophile TOURE, « La source des génies » in *Les Aventures de Topê l'araignée*, France, Hatier, 1983, pp 26-30.

⁶ Bernard bilin DADIE, « Le règne de l'Araignée » in *Légendes africaines*, Abidjan, NEI, 2003, pp 29-35.

⁷ Bernard Binlin DADIE, « Araignée, mauvais père », *ibidem*, pp 71-79.

⁸ Ce sont les Agni du Moronou, du Sanwi et de l'Indénié.

⁹ Le mot désigne, en langue locale agni, tous les genres longs de la littérature orale tels que le conte, le mythe, la légende et l'épopée.

Êhoa n'zoua = contes à injures ou devinette

Agnandra = proverbe, adage, sentence, maxime, etc.

défauts que celui qui en fait preuve dans la société réelle devrait se forcer de corriger afin d'être en harmonie avec son entourage¹⁰.

Ceci permet de remarquer que les Agni accordent une importance au conte dans leur culture.

Le conte se dit strictement la nuit, en pays agni, pour se conformer aux interdits de la société. Le conte, chez les Agni, ne se dit pas le jour, car il peut engendrer un malheur au village selon la croyance traditionnelle. À cet effet, des séances de contage sont organisées autour d'un grand feu pour empêcher les apprenants de rompre d'avec ces interdits.

Pendant des veillées¹¹ traditionnelles, des conteurs, des adultes en majorité, dictent les valeurs traditionnelles aux enfants, afin de les empêcher de se livrer à des pratiques incestueuses, d'éviter le vol, le viol, en somme tous les vices sociaux. L'importance des veillées est qu'elles favorisent le divertissement, la transmission des connaissances relatives aux héros de l'histoire tribale ou nationale, la vulgarisation des mythes de la religion animiste, l'explicitation des actes et propos qui meublent la vie quotidienne. Du reste, Marius ANO (1987 : 38-39) parle plutôt du caractère et du fonctionnement du conte, c'est-à-dire qu'il s'intéresse à ce genre en se focalisant sur son essence et ses fonctions. Il dit du conte qu'il est : « Un récit oral, populaire, traditionnel, littéraire à tendance ludique, didactique, magique, fictive ou réaliste, reflétant une certaine "vision du monde" de la communauté qui l'a produit ».

À travers ce genre littéraire oral, les conteurs initient les jeunes au monde des adultes, car le conte les *informe*, les *forme* et les *transforme*. Il leur fait connaître un monde nouveau. Il les initie à des pratiques culturelles et sociales. Alors, l'initiation qui est pour Roger Tro Dého (2005 :43) « un processus douloureux par lequel l'homme parvient à la maturité et à la perfection aux plans social et spirituel » constitue l'état initial relatif à la responsabilité d'un individu. C'est une étape nécessairement liée à la vie de l'homme dans une société donnée. Le conte, lui, vient ouvrir l'esprit de l'enfant, de l'initié, à un monde nouveau pour faciliter son insertion. Il est donc nécessaire de comprendre que le conte agni a un caractère littéraire, éthique, pédagogique et didactique.

Au Sénégal, les Wolof nomment le conte « *leeb* »¹² qui se lit /leɓ/. Cependant, nos informateurs nous ont dit que ce terme désigne généralement les genres longs différents du proverbe (un genre court). En ce qui concerne la définition, nous avons retenu ceci : « Le conte est dit devant un groupe de personnes comprenant des jeunes mais aussi des adultes pour leur dire comment se comporter avec les parents et le reste de la communauté, et quelles qualités une personne doit avoir »¹³.

Il serait bon de retenir que la notion de conte diffère d'un peuple à un autre avec certaines similitudes. Il est, toutefois, un fait de civilisation, un reflet des valeurs idéologiques, un mode d'expression, un genre littéraire et un art par lequel les hommes expriment leur vision du monde, leur mode de vie et de pensée. Le conte puise sa source dans la tradition orale de chaque pays et demeure, dans toutes les sociétés du monde, l'un des meilleurs moyens d'informer, d'inculquer les valeurs cardinales aux plus jeunes et parfois aux moins jeunes, d'ouvrir leur esprit aux meilleures dispositions possibles et, pour tout dire, d'éduquer.

Après cette présentation empirique de ce genre littéraire, il urge de se tourner vers une définition plus rigoureuse qu'offrent les chercheurs.

Voici ce qu'en dit Pierre N'da (1984 : 18), tout en reconnaissant la difficulté qu'il y a à circonscrire le genre :

« Il s'agit de récits imaginaires mettant en scène des hommes, des animaux, des êtres surnaturels. Ces récits dont le but essentiel est de divertir et d'éduquer, s'appuient sur le réel tout en faisant appel au merveilleux ; le partage entre le réel et le surnaturel tend à s'équilibrer ».

Pour expliciter sa pensée, il ajoute (1984 : 159-160) :

¹⁰ Nanan Jean Pierre Kabran, Directeur de la Radio du Moronou, Chef du village N'zuékokoré. Village situé à 10 Km de la ville de Bongouanou sur l'axe Bongouanou – M'batto.

¹¹ Il s'agit des séances de contes.

¹² Propos recueillis le mardi 04 novembre 2014 auprès d'Abdoulaye FALL, un Enseignant sénégalais à la retraite, âgé de 74 ans, à 11H 13mn, à Treichville.

¹³ Nous avons eu ces informations auprès de M. Adboul DIOUF, rencontré les 25 et 28 octobre 2015, à 11h 37 mn à Treichville. Il a environ 78 ans.

Le conte africain [...] est un mode d'expression de la pensée africaine, un reflet de la civilisation traditionnelle, un moyen d'éducation, en même temps qu'il est art [...]. Il est le véhicule qui permet de transmettre de génération en génération une part importante du patrimoine culturel, les idéaux et les principes qui sous-tendent et maintiennent l'ordre social.

Le conte ne devrait donc pas être perçu comme une simple histoire qui vise à distraire, car dans son monde merveilleux et féerique, aucun fait n'est fortuit, isolé et insignifiant. Toute action est porteuse de message constituant un langage à déchiffrer. Ainsi, le conte, selon Amadou Hampâté Bâ (1993 :83), est « le message d'hier, destiné à demain, transmis à travers aujourd'hui ». À cette première réflexion, il ajoute ceci : « Le conte est un miroir où chacun peut découvrir sa propre image ».

Dans son monde merveilleux où le réel et l'imaginaire se côtoient, le conte fait partie de la littérature orale dont les genres ont été constitués selon un code propre à chaque société et à chaque langue, et ayant un rapport étroit avec la culture.

Il est aussi l'un des genres oraux les plus connus, les plus familiers et les plus vivants. Surgie de la mémoire collective, c'est une narration orale qui se fait souvent en public, et qui a fleuri dans les milieux traditionnels où il véhicule une culture populaire. C'est un récit qui relate des événements imaginaires, hors du temps ou dans des temps lointains. C'est ce qui amène Michèle Simonsen (1984 : 43) à le définir comme un récit en prose d'événements fictifs et donnés pour tels. « Sa fictivité avouée » est le trait qui le distingue des autres formes de récit. Clément EHORA Effoh (2013 : 18) précise, pour sa part, qu'il « est un récit ou une dramatisation qui met en scène des personnages fictifs et allégoriques (humains, animaux, objets ou êtres surnaturels) dont les aventures se situent dans le cadre de l'imaginaire. C'est un récit de fiction qui [...] s'appuie sur le réel ».

Cette science-fiction qui fait le lien entre l'imaginaire et le réel renseigne sur les cultures africaines en décrivant leur utilité permanente et pérenne. Aussi, les liens contractuels restent inhérents aux Africains. Découvrons alors la notion « contrat » selon les terminologies que livrent des auteurs.

1.2- La notion de contrat selon des auteurs

Dans certains contes africains, les conteurs ou les narrateurs livrent des interdits émanant d'un contrat ou pacte entre deux personnages (parties ou protagonistes). Ici, avant de parler, de sa manifestation, nous essaierons de définir le contrat, versus le pacte.

Du latin « *contractus* », le mot contrat est un nom masculin, désignant la convention par laquelle une ou plusieurs personnes « s'obligent, envers une ou plusieurs autres, à donner, à faire, ou à ne pas faire quelque chose » (1979 : 381). Conformément au code civil, l'on affirme que le contrat reste une convention, un pacte dans lequel les contractants s'obligent réciproquement. Dans une appréhension philosophique où il est question du contrat social, Jean Jacques Rousseau (1996 : 135) écrit « convention entre gouvernants et gouvernés, ou entre les membres d'une société ». Il poursuit (1762 :18) en ces termes : « En philosophie politique, le contrat social est une théorie qui cherche à déterminer les fondements d'une société civile idéale qui se serait formée suite à un hypothétique « contrat » passé entre individu et consentants ». Il s'illustre de plus belle pour toucher le caractère défensif et protecteur du mot contrat entre les parties. Pour ce faire, il dit du contrat (1762 : 20) qu'il s'agit de : « Trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous, n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste libre qu'auparavant ? »

Il ressort de ces définitions que le contrat justifie un certain nombre de principes que les membres d'une communauté s'obligent. Dans le cas des contes africains, il s'agit des personnages qui s'assignent des objectifs relevant d'un traité ou d'un accord. Dans ce genre de récits, il convient de découvrir des signatures verbales de pacte dans les contes traitant de la stérilité, du savoir-faire, de disette, du respect de la culture, etc. Ce qui conduit à montrer que grâce au contrat, l'on peut parler de croyance, une croyance en des choses du monde des contractants.

1.3- La notion de croyance

Du latin classique *credere*, la croyance (toupictionnaire : le dictionnaire politique, toupie.org) signifie tenir pour vraie quelque chose, croire, penser, avoir confiance, se fier. Depuis cette étymologie, la croyance est le fait de croire, c'est-à-dire pour tenir quelque chose pour vraie ou réelle, d'être persuadé ou intimement convaincu qu'elle est vraie ou qu'elle existe. Dans le domaine de la religion, la croyance est le fait d'avoir la foi et d'accepter avec soumission tout ou partie de l'enseignement de sa religion.

Par extension ; le terme croyance désigne des opinions qui ont la formes de conviction intimes, de certitudes, non rationnelle et excluant le doute, par lesquelles l'esprit humain considère quelque chose comme vraie ou réelle.

La croyance peut être relative à l'existence de quelque chose (les fantômes, l'au-delà, l'existence de l'âme, la réincarnation, l'existence d'un complet, etc.) et à la réalité de quelque chose d'abstrait, une thèse, une doctrine (un avenir radieux, le progrès indéfini, une croyance philosophique, etc.). La croyance est une façon de penser qui permet d'affirmer sans esprit critique des vérités ou l'existence des choses ou d'être sans avoir à en fournir la preuve et indépendamment des faits pouvant infirmer cette croyance. Elle s'oppose au savoir rationnel et à la certitude objective. Si l'objet de la croyance n'est pas accessible à l'expérience ou analysable de manière scientifique, il n'est pas possible de prouver que la croyance est fausse. On parle alors de croyances non réfutables. La croyance désigne ce qui constitue une première source de malentendu, aussi bien l'acte de croire que de la croyance ; la croyance recouvre à la fois le « croire » et le « cru », l'activité mentale du croire et le résultat figé de cet acte. Elle désigne une attitude mentale d'acceptation ou d'assentiment qu'accompagne un sentiment de persuasion, ou de conviction intime.

Pour Paul Ricœur (1976 ; 172), la croyance est considérée comme une affirmation originaire portant sur un énoncé ou une proposition quelconques. Elle constitue une sorte d'énigme ou de paradoxe ; elle joint en effet, des traits que l'on peut dire subjectifs, à savoir tous les degrés de la certitude, et des traits que l'on peut dire objectifs, à savoir tous les degrés du probable jusqu'au vrai pur et simple.

Dans les contes que nous allons exploiter tous ces aspects de croyances et de contrats existent bel et bien. C'est alors à juste titre qu'il importe de voir la manifestation des contrats dont la croyance devient une source d'accomplissement des contractants.

2. La manifestation du contrat traditionnel dans les contes africains

Il est souhaitable que l'on parle du contrat sous les différents aspects pour une terminologie plus accessible, mais la difficulté pour le cerner n'en demeure pas moins. Toutefois, l'expression contrat traditionnel sous-tend les diverses alliances tissées depuis les ancêtres jusqu'aux dernières générations avec les esprits, les génies et les objets par le culte qu'ils leur vouent. Les alliances se font pour des objectifs précis. C'est ce que nous tenterons d'élucider dans les lignes qui suivent.

2.1. Le contrat, source d'un désir accompli

Le désir étant ce qu'on souhaite avoir ou obtenir, s'accomplit dans les contes populaires à la signature d'un accord ou à partir des paroles entre un être généralement étrange et un personnage nécessaire. Le respect de cet accord procure le bonheur à celui-ci. Toutefois, il apparaît que les clauses du contrat soient plusieurs dans les récits.

Dans *Contes agni du Moronou*, les récits « La stérilité 1 » et « La stérilité 2 » dévoilent que tout part d'une rencontre entre deux personnages dont un est nécessaire et l'autre a des pouvoirs.

Dans ces récits, il est question de deux femmes stériles à qui Ewouo (la mort) apparut. Gêné par les pleurs et grincements de dents de celles-ci, Ewouo leur prescrit respectivement ceci : « Ewouo lui donna un médicament en lui prescrivant des lavements » (2018 :45) et « Ewouo lui remit un médicament qu'elle utiliserait pour les lavements » (2018 : 49). Ce sont les prémices du contrat. Ce qui peut correspondre au précontrat. Ainsi, le contrat du texte « La stérilité 1 » (2018 : 45) s'énonce comme suit :

« - Tu vas enfanter, enfanter, enfanter de nombreuses fois. Cependant, le onzième enfant sera ma femme, si c'est une fille ; mon ami, si c'est un garçon. » Le texte « La stérilité 2 » (2018 :49) laisse découvrir ce contrat : « Tu pleures parce que tu n'as pas d'enfant. Je vais t'en donner un. Mais, ce sera un garçon. L'interdit qu'il devra respecter est qu'il ne devra pas coucher avec une femme, sinon il mourra. »

Ces deux types de contrat sont similaires avec des interdits ou conditions différents. Alors que dans le premier texte, le narrateur dit que le contractant Ewouo exige une amitié ou un mariage selon le sexe, genre de la naissance, le second indique que le jeune homme ne doit pas coucher avec une femme.

Au regard de ce contrat, Rousseau (1996 : 77) écrit : « Je fais avec toi une convention toute à ta charge et toute à mon profit, que j'observerai tant qu'il me plaira et que tu observeras tant qu'il me plaira. »

L'observance des contrats nous permettra d'apprécier l'évolution de la narration. À travers ces deux textes, il est question d'un contrat social puisqu'il est lié à l'obtention d'un enfant, donc l'enfantement. En Afrique, la femme stérile est rejetée par les siens, la procréation étant une perpétuation du monde des humains. Aussi, ces contrats aident les femmes à reconstituer l'Afrique par le truchement des naissances. Il ressort également qu'il profite aux deux parties du moment où les femmes auront des enfants et davantage au personnage Ewouo vu ses exigences. Avec Rousseau, ce contrat est plus bénéfique à Ewouo, car il passera désormais des nuits douces avec de beaux rêves sans aucun trouble. Le lourd fardeau reste la charge des femmes qui veulent des enfants pour leur épanouissement.

Se lamentant sur son sort, Araignée, dans la forêt, est surprise du cortège de la fée de la forêt bleu d'Azur. L'extrait ci-après explique la situation sociale d'Araignée (2009 : 29) :

Araignée se lamentait sur son sort, quand elle fut surprise par le cortège de la Fée de la Forêt bleu d'Azur. Et elle était dans ses beaux jours, la Fée de la Forêt bleu d'Azur et ces jours ne venaient que tous les dix ans.

- Que veux-tu ? lui dit-elle.

- Rien.

- Quoi ? Rien et tu te lamentes de la sorte ?

- Euh... c'est-à-dire que... euh !

- Eh bien, moi, je te donne tout, mais garde-toi d'écraser jamais, même par inadvertance, une mouche de feu.

La surprise de la Fée est d'une joie immense pour l'imposteur. Il est satisfait du bien que la Fée vient de lui faire. Il est changeant face aux situations qu'il vit. Ainsi, l'offrande de la Fée tombe à point pour résoudre une énigme de souveraineté. Araignée a la possibilité de tout entreprendre à partir de ce don. Ainsi, la Fée donne la domination à l'être embêté par la faim.

Le don de soi apparaît également dans le conte « Araignée, mauvais père » où le personnage promet l'altruisme à un être invisible qui, laissant choir un vase de miel fin, permet à celui-ci de nourrir toute sa famille le moment de disette. L'extrait ci-dessous démontre (2003 : 75) :

- Ekèdèba.

- Qui donc m'appelle ? Est-ce que je rêve ? Mais non, je tiens un arbre.

- Ekèdèba.

- Qui m'appelle.

- C'est moi...

- Qui toi ?

- C'est moi. Le nom, du reste, t'importe peu. Si tu voulais changer, je t'aurais rendu le plus grand service de ta vie.

- Comment donc ! J'ai, du reste, beaucoup changé ces temps-ci, plus d'égoïsme, plus de vilains tours à personne. On peut facilement me porter sur la liste des saints futurs. Et moi, Ekèdèba, descendant du grand Ekèdèba, le roi de la malice, jure, jure sur mon honneur de pratiquer l'altruisme.

Sur ces paroles d'engagement et de courtoisie, le contrat est alors signé par les parties (entre Araignée et l'être invisible). Nous y reviendrons au point suivant.

Dans « La source des génies », texte extrait de *Les Aventures de Tôpé-l'araignée*, il est dit qu'un pacte a uni les ancêtres de Tôpé et les génies de la source. La terre étant avide et asséchée, les génies offrent une source intarissable et limpide aux ancêtres de Tôpé en échange d'un sacrifice rituel

chaque année. Voici ce que dit l'extrait (2002 : 26) : « Ils avaient demandé alors aux génies de la terre de leur procurer de l'eau. Le vœu fut exaucé, mais les génies exigèrent en retour l'offrande annuelle d'un mouton blanc. Ils acceptèrent le marché et une belle source intarissable, à l'eau limpide, permit de s'établir sur cette terre. »

Le pacte liant les génies et les ancêtres a procuré du Bonheur à ces derniers. Le désir a été accompli puisqu'ils vivent dans l'abondance. En héritant de cette terre, Tôpé hérite aussi des engagements de ses ancêtres qu'il connaît très bien. « La source des génies » peut augurer la migration des peuples africains voire ivoiriens pour la quête d'une terre paisible. Les ancêtres de Tôpé trouvent la joie de vivre en un lieu aride et asséché suite à la conclusion d'un traité qui valait la peine.

Dans les sociétés traditionnelles, il est de coutume de solliciter l'aide des dieux ou des génies, pour l'obtention de tous les objets auxquels on voue un culte pour l'accomplissement d'un désir, pour le rétablissement et le renversement d'une situation.

Ainsi, les situations pouvant être réversibles ou irréversibles à la fois, les contractants se dirigent vers une rupture du contrat. Et, parfois, ils l'atteignent.

2.2. *Vers la rupture à la rupture du contrat*

Du latin « *ruptura* » et du verbe « *rumpere* », le mot rupture signifie cessation brusque, interruption. La rupture, dans notre contexte, dénote une séparation plus ou moins brusque entre des personnes qui étaient unies. Dans le cas du contrat, il s'agit de l'éloignement du contractant des conditions du contrat. C'est là l'idée de cessation ou de retranchement. Toutefois, le mécanisme de rupture est plus ou moins fondé sur la perception négative ou la négligence du contractant au contracté. Il est dû également à la méconnaissance des implications de la rupture, c'est-à-dire les effets néfastes de la rupture. De cet état de fait, le corpus propose qu'à la signature du contrat, le contractant le trouve accessible. Dans l'application, il demeure difficile et aberrant. C'est pourquoi, l'on assiste à l'épreuve des dons issus du contrat. Les personnes contractantes sont éprouvées. Cette épreuve se perçoit par le refus ou le non-respect des conditions de l'acte contractuel.

Dans « La stérilité 1 », l'idée de rupture débute à partir du moment où le personnage apparaît aux parents. Le passage explique : « Après le onzième accouchement, Ewouo apparut aux parents. Soudain, souriant, il s'exclama : wô ! wô ! wô ! Voici ma femme. » Il mit un bracelet au poignet de l'enfant, puis s'en alla » (2018 : 46). Mais l'on a su qu'il aura cessation brusque des termes du contrat lorsque les villageois ont commencé à murmurer. Ce qui suppose le refus des parents et des membres de la communauté. Le narrateur dit ceci : « Dans ce village, il avait des murmures par-ci, par-là. Des échos parvinrent à Ewouo comme quoi la mère refusait de lui donner sa fille en mariage. » (2018 : 46)

Le refus ou la fin des clauses du contrat se précise : « Si vous ne voulez pas me donner votre fille en mariage, enlevez mon bracelet et remettez-le-moi. Ainsi, ils coupèrent sa main pour enlever le bracelet. » (2018 : 46) La fille devient alors handicapée.

Dans « La stérilité 2 », le narrateur montre que l'idée de rupture part de la découverte du jeune homme par la fille de la cour voisine. Voici l'extrait qui l'atteste : « ... une fille de la cour voisine l'aperçut. Elle le vit au moment où elle allait au besoin en brousse. Étonnée, elle poussa un cri : « qu'il est beau, ce jeune homme ! » Elle courut vers lui... Elle réussit néanmoins à rejoindre le jeune homme dans sa cour. » (2018 : 50). Ce qui suit vient confirmer que les deux jeunes ont eu des rapports, l'interdit du jeune. Et, le texte dit : « Le jeune homme et la fille passèrent ensemble un temps dans la maison. Ils se connurent » (2018 : 50). Le fruit du jardin a été consommé. Après cela, l'on constate les effets de cette relation. Ils sont douloureux et insupportables.

Le récit « La source des génies » expose l'attitude individualiste de Tôpé. Vivant désormais dans l'abondance et la plénitude de soi, il oublie ou du moins passe de revers le sacrifice rituel des ancêtres. L'offrande du mouton blanc aux génies connaît son déclin. Le texte transmet ceci comme illustration de son comportement (2002 : 26) : « Les premières années, il immolait régulièrement un mouton aux génies de la terre. Mais très vite il se lassa de ce sacrifice rituel. Il n'immolait plus de mouton blanc à la fin des récoltes. Cela durait depuis trois ans. La patience des génies a aussi ses limites. Tôpé n'y songeait guère. » À travers ce passage, le narrateur affiche la fourberie et l'ingratitude du personnage. Il rompt d'avec le pacte pour lequel il est épanoui et riche. Les esprits et

les génies sont naturellement très tolérants. Cela se justifie par leur patience qui a duré trois ans. Mais elle ne se poursuivra pas pour longtemps. La cessation du pacte est alors effective pour Tôpé.

« Le règne de l'Araignée » retrace un autre visage du personnage, mais celui-ci est presque identique au précédent. Ici, Bernard Dadié (2003 : 29) écrit : « Araignée ne se trouva pas heureuse. Pour augmenter son empire elle déclara la guerre à tout l'univers. Et pendant des années et des années, des armées s'ébranlèrent tantôt à l'ouest, tantôt à l'est. » Le message de la Fée à Araignée est de ne pas tuer et même pas une mouche de feu. Le repaire du despotisme fait trembler tout son empire par ses sagas de massacres redoutables. Ainsi, il passe outre la volonté de la Fée de la Forêt bleu d'Azur. Et, son règne voit sa chute par la présence massive de géophiles dans ses murs.

Le caractère universel de ces contes est qu'ils dévalorisent les croyances aux dieux africains en s'éloignant des différents contrats signés. Toutefois, les principes qu'ils défendent relèvent toute l'importance des dieux africains pour souligner leur force et leur pouvoir dans la vie des Africains. Dès lors ; il convient de les promouvoir pour la régénération ou la renaissance du monde à partir de l'Afrique. Ainsi, la renaissance du monde à partir de l'Afrique dépend de l'importance qu'on pourrait accorder aux ressources culturelles du continent.

3. L'importance des valeurs culturelles traditionnelles

Les africains traditionnalistes accordent un intérêt particulier aux objets auxquels ils vouent un culte. Ils posent ainsi leur dévouement en eux pour une protection ou une liberté quelconque. Toutefois, si certains membres de la société s'en détournent, ils paient la sentence qu'il faut. C'est ainsi qu'ils obéiront plus tard après avoir tiré les leçons nécessaires.

3.1. De l'impact au respect du contrat et de la culture

Du latin « *impactum* » supin du verbe « *impingere* » signifiant « heurter », l'impact est une collision, un heurt ou un endroit où le projectile vient frapper, et par extension, la trace qu'il laisse. En se fondant sur cette assertion, il convient d'ajouter qu'il s'agit des effets positifs ou négatifs que laisse une situation, un événement, une attitude.

Ceci est inscrit dans les contes africains car ils émanent des sociétés traditionnelles. On le constate dans le récit « La source des génies ». Dans cet extrait, Tôpé, après avoir honoré son engagement sur un bon nombre d'années est devenu riche. La rupture d'avec le sacrifice rituel, devoir des ancêtres, rend ridicule la grande personnalité Tôpé. Il a cessé d'immoler le mouton blanc à la fin de la moisson. Mais l'humiliation est grande, car les génies de source intarissable se venge de lui et toutes les femmes qui se sont rendues au marigot. Le passage explique (2002 : 26-29) :

Les femmes se rendirent à la source pour prendre l'eau qui devrait servir à cuire le repas et à désaltérer les travailleurs. En file indienne elles arrivèrent à la source, et tout naturellement l'une des femmes de Tôpé posa par terre son canari et fit mine de puiser de l'eau à l'aide de sa calebasse. Elle fut arrêtée dans son geste par un chant qui venait du ventre de la terre :

« Arrête ton geste
Arrête ton geste
Pose par terre ta calebasse
Pose par terre ton canari
Rappelle-toi ton ingratitude envers les génies... »
Si Tôpé oubliait vite, les génies eux n'oubliaient pas.

Ils tenaient leur vengeance. Toutes les femmes, envoûtées par le chant qui venait du ventre de la terre, posèrent par terre leur canari et calebasse et se mirent à danser. Elles dansèrent, elles dansèrent...

Au moment où tous dansèrent, Tôpé et son fils ainsi que les travailleurs se rendirent au marigot pour les interpeller. Et ceux-ci se sont mis à danser avec elles. Passait au bord du marigot un vieillard vexé dans la tradition qui lui dit (2002 : 30) : « Fils, tu n'auras de repos qu'en accomplissant le sacrifice promis aux génies. C'est une dette de tes ancêtres, ne l'oublie jamais. »

L'homme obéit au vieillard et obtient le repos. Tôpé revient alors à la raison pour respecter sa promesse émanant des ancêtres. La prise de conscience devient une valeur fondamentale pour un vivre-ensemble parfait. Il découvre la puissance ou la force des êtres de la nature. Par l'action de Tôpé, les Africains comprennent que l'homme n'a de valeur que s'il respecte sa parole. Voici ce que dit l'adage : « C'est le respect de la parole qui fait l'homme ».

Dans un autre extrait « Le Boli », il y a un jeune homme à la forge du Noumouké, c'est le jeune Tiéni. A la forge se trouve l'ombre du Boli, un fétiche Sénégalais qui aide le vieux forgeron dans la création artistique de ses objets. Servant toujours du lait à la statuette, il parvient à rajeunir les vieilles personnes. Le culte que voue le vieux forgeron connaît sa fin, son déclin après sa mort.

Le petit Tiéni, ne sachant comment l'épouse Débo du vieux Mawdo a subi la métamorphose, il se renseigne auprès de l'épouse en ces termes (1967 : 69) :

- Et qu'a fait l'élève ?
- Il m'avait demandé le lait caillé de mon outre, dit Débo. Il m'avait saisie et jetée dans le feu. Après, je me suis retrouvée telle que je suis, debout dans cette calebasse de caillécrat.

Après cette explication, la servante raconte le mécanisme de transformation de sa maîtresse au jeune insolent Tiéni qui s'enorgueillit (1967 : 70) : « Si ce n'est que cela, fit Tiéni, je crois pouvoir en faire autant. »

Or méprisant toujours le Boli, il lui donne des coups de marteaux à son arrivée à la forge. Là, il crée une rupture entre lui et la statuette salvatrice. Cette rupture engendre une haine, une rancœur chez le Boli. Ce qui a suscité une correction sévère de Tiéni-le-forgeron plus tard, car il a brûlé l'époux de Débo.

La rupture entre Tiéni et la statuette est ponctuée de coups rudes de marteau et d'injures. Voici ce que dit le narrateur (1967 : 70) :

Tiéni avait pris les pinces et, se retournant, avait tapé sur la tête du Boli :
Tiens Boli ! Tiens !
Grandes oreilles et jambes torsées,
Gros ventre et longs bras !
Tiens Boli ! Tiens !

Ce sont là des coups de marteaux et de pinces que donne le jeune Tiéni à la statuette. Toutefois, n'ayant pas réussi à transformer le vieux Mawdo, les hommes du roi Famale conduisent au Bois sacré pour le faire passer à trépas. Saisi de pitié, l'ombre du Boli sort de la statuette et se met à poursuivre le cortège royal en direction du Bois sacré pour l'exécution de Tiéni- le maître forgeron ligoté comme un tas de bois.

Les ayant rattrapés, le jeune homme (ombre du boli) interrogea celui-ci (1967 : 70) :

- Et où vas-tu mon maître ?
- Je vais me faire couper le cou au Bois sacré ! répondit Tiéni, pleurant et tremblant.
- Maltraiteras-tu encore en paroles et en actes le Boli ? interrogea le jeune homme.
- Jamais plus ! jamais ! fit le forgeron.

Suite à la conversation, le jeune homme prouve l'innocence du forgeron puisqu'il a ressuscité le vieux Mawdo. « Fama, dit-il, l'homme n'est pas coupable. Le Peulh est bien à la forge. » (1967 : 72)

Dès lors, l'on remarque que les objets de cultes des ancêtres peuvent impacter négativement ou positivement la vie de celui ou celle qui leur accorde du crédit ou non.

Pour finir, il ressort des deux récits que le respect du contrat et des objets protégeant les ancêtres reste indéniable dans les cultures traditionnelles. C'est pourquoi, les valeurs comme le respect et l'humilité demeurent cardinaux pour le triomphe ou le succès de l'homme qui en fait siens. Ainsi, l'idée de retrouver et de recourir aux sources traditionnelles devient nécessaire pour tous.

3.2. Le retour et le recours aux sources culturelles et contractuelles

La tradition est l'ensemble des informations relatives au passé, et qui est transmise oralement de génération en génération. Ce sont autant d'informations qui rappellent les us et coutumes et cultures des peuples à civilisation orale. En effet, les Africains, peuples d'oralité, trouvent leur joie, leur amour, leurs peines dans la manifestation de leur civilisation. Mais, le conte africain en tant que genre oral manifeste les us et coutumes de ce peuple en fondant le respect des interdits pour une société reconstruite et mieux organisée.

Le fait de recourir aux valeurs culturelles et d'y retourner a, généralement, une signification collective visant l'intégration des personnes dans la société. Pour les individus qui se conforment aux lois, pactes ou interdits joueront un rôle de code, pour établir des communications à l'intérieur de la collectivité.

Pour ces tabous, la société conserve son caractère de permanence. L'interdit est donc ce qui permet à la communauté de durer ; il a ainsi, une valeur de protection et constitue la voie idéale de l'intégration dans le groupe social. Il s'agit, enfin de décompte, d'une volonté de socialisation. À ce propos, Raymond Boudou (1999 : 17) écrit : « socialiser, c'est transformer un individu d'un être social à un être sociable en lui inculquant des modes de penser, de sentir, d'agir conforme au clan. »

À partir de cette définition, l'on peut déduire que (2013 : 20) « socialiser quelqu'un consiste à intégrer à une collectivité d'individus organisés selon une vision du monde, un destin commun. » Dès lors, Doudou Thiam (1962 : 34) donne le sens du socialisme du Noir en ces termes : « le socialisme négro-africain repose sur une cosmogonie, une explication de l'univers selon laquelle l'être n'est pas individué [...], mais constitue l'élément d'un ensemble dans lequel il s'insère et qui lui donne sa force de sa vie. »

Le négro-africain pense que « c'est la société qui trace à l'individu le programme de son existence quotidienne. On ne peut pas vivre [...] sans obéir à des prescriptions et se plier à des obligations ». Or, la vie est dans l'exemple, elle est dans l'expérience. De cet état de fait, les récits de la transgression des interdits s'inscrivent dans la préservation et la pérennisation de la tradition. Il est question d'une éducation sociale reposant sur la conception animiste et les croyances religieuses. Elle est entourée d'interdits qui en font une réalité inviolable et marque, de manière profonde, les relations que l'homme établit avec la communauté humaine et avec le monde des invisibles.

Les relations avec le groupe social se révèlent dans les pratiques rituelles dont le but principal est d'insérer, d'intégrer l'individu à sa société. Elle implique des devoirs vis-à-vis des autres et développe le sens du respect envers les anciens ; elle prépare l'individu à la vie en établissant un ordre social dans la conduite à la fois collective et individuelle. L'existence de l'ancien doit être, par conséquent, le témoignage d'une initiation aux vertus morales éditées par la société. Cette initiation est un système de formation ésotérique qui permet à l'individu de passer de l'âge profane à l'âge sacré, d'accéder au code qui régissent le groupe social.

Les contes populaires, comme les contes littéraires, remplissent, en plus de leur fonction primaire et apparente de distraction, des fonctions sociales très importantes. Ils renferment des motifs destinés à véhiculer des valeurs morales prônées par la société et à condamner certains comportements qu'elle rejette. Ils encouragent la conformité aux normes culturelles d'une société donnée. Ils aident la communauté à transmettre ses normes et ses valeurs tout en initiant les enfants au monde des adultes.

Dans les contes du corpus, il apparaît que tous les personnages ont fait un feed-back pour recourir aux valeurs anciennes pour le rétablissement de leur situation après avoir rejeté injustement les contrats qui les lient avec les esprits, les génies, les statuettes, la Fée, l'être invisible et Ewouo.

Le respect des objets de culte et de l'interdit garantit l'existence, la cohérence et l'équilibre de la société. Il est un acte très subtil mais fragile. Il se détruit très rapidement, car tout ce qui toucherait à la stabilité affectera la société toute en entière. Cependant, le premier souci du conte est de protéger ce lien en insistant sur son importance et sur les conditions nécessaires à sa réussite tout en évoquant les conduites qui peuvent lui nuire et le détruire.

Il importe d'observer que les contes africains ne recèlent pas toujours un fond culturel propre aux peuples africains. On remarque, en revanche, parfois, la superposition de plusieurs notions dans un même conte comme l'interdit, le pacte, l'inceste, le mariage qui sont les résultats d'un contrat.

En raison de ce qui précède, il sied de comprendre l'importance des valeurs et cultures traditionnelles. Elles transportent ceux ou celles qui les observent dans un monde radieux et certain. Et les différents récits analysés l'attestent avec force. Le fait de recourir aux sources exprime une absence de protection et de suivi. Les personnages des textes étudiés ont tous éprouvé le besoin d'un rattrapage culturel car ils ont vécu des situations désastreuses pouvant les conduire parfois à la mort.

3.3- Le caractère sacré du contrat dans les contes africains

Du latin « *sacrum* », le mot sacré, depuis le XIIe siècle, accompagne le nom. Il exprime un domaine séparé, interdit inviolable et fait l'objet d'un sentiment de révérence religieuse. Le contrat,

dans la tradition, est un acte de mariage établi sur des principes et fondements entre parties et contractants. Pour relever le caractère sacré du contrat dans les récits africains, nous prendrons pour support d'analyse le texte « Sarzan » extrait du recueil *Les Contes d'Ahmadou Koumba* de Birago Diop.

À travers ce récit, Sergent Thiémokho Keita, illustre personnage du récit « Sarzan » a rejeté les pratiques ancestrales de son village. Il les qualifie de « Manières de Sauvages ». En s'éloignant de sa tradition, il veut désacraliser le Kotéba. Le narrateur décrit les actions et paroles du sergent Kéita en sept étapes (1969 : 176-177) :

- 1- Le sergent Thiémokho Kéita avait voulu empêcher son père de sacrifier un poulet blanc aux mânes des ancêtres pour les remercier de l'avoir ramené sain et sauf au pays.
- 2- Thiémokho avait prétendu inutile et même idiot de tuer des poulets noirs et d'en verser le sang dans un coin des champs.
- 3- Il avait coupé et brûlé des branches du Dassiri, l'arbre sacré, protecteur du village et des cultures, au pied duquel on avait sacrifié des chiens.
- 4- ...le sergent Kéita avait sauté sur le Gangourang, le maître des enfants qui dansait et chantait. Il lui avait arraché le paquet de piquant de porc-épic qu'il portait sur la tête et le filet qui lui voilait le corps.
- 5- Il avait déchiré le cône d'étoffe jaune sommé d'une touffe de gri-gris et de ruban que portait le Mama Djombo, le grand-père-au-bouquet, maître des jeunes filles.
- 6- Le sergent Kéita avait décroché le sachet pendu dans sa case et qui enfermait le Nyanaboli, le Génie de la famille du vieux Kéita, et il l'avait jeté dans la cour, où les chiens efflanqués faillirent l'arracher aux petits enfants avant l'arrivée du vieux chef.
- 7- Il était entré un matin dans le Bois sacré et il avait brisé les canaris qui contenaient de la bouillie de mil et du lait aigre. Il avait renversé les statuette et les pieux fourchus sur lesquels le sang durci collait des plumes de poulets.

Le narrateur affiche de plus belle la rupture du sergent Thiémokho d'avec les cultures africaines, les valeurs de son village, plus précisément la rupture avec le kotéba et des cultes voués aux mânes des ancêtres. Il agit dans l'inconscient, car, en rejetant les valeurs traditionnelles de chez lui dès son retour de l'occident, il déraisonne. Il renie alors sa civilisation au profit de la civilisation occidentale. Ce qui est inadmissible pour les habitants de Dougouba. Ils diront, par conséquent, que Sergent Kéita est « fou » quand il est encore « normal ».

Après ces actes de vandalisme, il reçoit une piqûre puis devient fou. Voici ce qui le justifie : « il sentit comme une piqûre à son épaule gauche ; il se retourna. Quand il regarda à nouveau ses auditeurs, ses yeux n'étaient plus les mêmes. Une bave mousseuse et blanche naissait aux coins de ses lèvres. Il parla, et ce n'étaient plus les mêmes paroles qui sortaient de sa bouche. Les souffles avaient pris son esprit... » (1969 : 178) Il n'est plus le sergent Kéita mais sarzan le fou qui reconnaît désormais le pacte qui lie les ancêtres aux souffles dans ce récit (1969 : 175) :

Il reedit chaque jour le pacte,
Le grand pacte qui lie,
Qui lie à la loi notre sort ;
Aux actes des souffles plus forts
Le sort de nos morts qui ne sont pas morts ;
Le lourd pacte qui nous lie à la vie,
La lourde loi qui nous lie aux actes
Des souffles qui se meurent.

Ce passage montre tout le caractère sacré du pacte ou contrat existant entre les aïeux et les fils et filles de Dougouba. Il délit, puis sait désormais le pacte qui les lie à la vie. Dans son état de folie, il paraît lucide puisqu'il devient raisonnable. Ici, nous percevons le paradoxe en lien avec son retour au village (son état antérieur). Sergent Kéita est donc « normal » quand il devient « fou », il reconnaît l'éternité de ces ancêtres face au sort qui lui est infligé. Il devient donc conscient. Au regard de ce récit et des autres analysés, il importe de faire comprendre aux uns et aux autres toute l'importance du respect du contrat, de la promesse et des risques encourus en cas de non-conformité à ceci.

Pour Édouard BRASEY (2000 : 15), « ils (les contes) sont porteurs d'une sagesse ancestrale, venue du fond des âges, transmises oralement de génération en génération et d'une culture à l'autre. » Certains contes du corpus s'intéressent au contrat ou pacte. Le pacte est un lien sacré pour les

traditionalistes et les religieux. En revanche, il se trouve qu'il est, de nos jours, un mode qui affecte les parties, contractants ou couples. Ce faisant, il ne peut pas être réputé sacré, car plus les alliances se font, plus elles se défont. Ce lien sacré qui lie deux destins permet la mise en œuvre d'une nouvelle vie, le bon vivre et le vivre-ensemble. Les parties unies par le pacte représentent le noyau de la société en effervescence.

En raison de ce qui précède, il sied de comprendre l'importance des valeurs et cultures traditionnelles, car elles transportent ceux ou celles qui les observent dans un monde radieux. Et les différents récits analysés l'attestent avec force. Le fait de recourir aux sources exprime une absence de protection et de suivi. Les personnages des textes étudiés ont tous éprouvé le besoin d'un rattrapage culturel car ils ont vécu des situations désastreuses pouvant les conduire parfois à la mort.

Conclusion

Le conte africain est un art vivant décrivant les aspects ou mode de vie des humains. Elle a en son sein une pluralité de thèmes parmi lesquels nous notons le contrat ou l'alliance ou encore le pacte. Le présent article a traité de la notion du contrat pour découvrir sa terminologie, sa manifestation dans les genres oraux comme le conte africain pour donner des leçons significatives et intrinsèques liées à la croyance en des divinités en Afrique aux contractants. Dans les récits étudiés, nous avons découvert des alliances liées aux ancêtres, aux femmes, aux hommes et surtout aux héritiers. A ces personnages, sont assignés plusieurs événements dans lesquels la signature du contrat reste un premier point important pour le contractant. Une fois que le contractant a acquis sa quête, le contrat devient insupportable. On tend vers une rupture pour avertir les personnes et leur apprendre le respect des valeurs propres à l'Afrique, donc de la culture africaine. Aussi, l'enseignement du retour et du recours aux sources est une valeur que les Africains doivent inculquer aux générations présentes et futures pour montrer l'importance de la croyance en des divinités en Afrique. C'est un moyen de ressourcement, d'adoption, d'acceptation et de revalorisation des cultures africaines. L'acte contractuel est une culture pour les peuples anciens. Le délaissement ou l'abandon de ces cultures constitue un mépris pour les ancêtres. C'est un rejet ou un refoulement de la culture africaine. Or, il convient de remarquer auprès de nous que les contrats se font et se défont à tous les niveaux de la vie. Toutefois, nous pouvons affirmer, au risque de nous tromper, que le monde ancien peut être différent du monde contemporain, mais non pas dans le cadre des enseignements des valeurs culturelles cardinales qui régissent les contes. Dans le cas contraire, l'on ne qualifierait pas de défauts les attitudes controversées de certains personnages des contes africains. Somme toute, cette étude jette les prémices de la notion de contrat pour réactualiser l'importance du respect des alliances, du pacte et de l'interdit, gage d'une liberté totale.

Références bibliographiques

- ANO, M. (1987), *Contes agni de l'Indénié*, Abidjan, CEDA.
- BÂ, A. H. (1993), *Petit Bodiel*, Abidjan, NEI.
- BOUDOU, R. (1999), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Larousse-Bordas.
- BRASEY, E. (2000), *Trouver sa vérité par les contes de sagesse*, Paris, Albin Michel.
- DADIE, B. B. (2003), *Légendes africaines*, Abidjan, NEI.
- Dictionnaire *Le Petit Robert illustré* (1979), Paris, Robert.
- DIOP, B. (1967), *Les Nouveaux-Contes d'Amadou Koumba*, Présence Aricaine.
- DIOP, B. (1969), *Les Contes d'Amadou Koumba*, Présence africaine.
- DIOUF, A. (2015), rencontré les 25 et 28 octobre à 11h 37 mn à Treichville.
- DOUDOU, T. (1962), *La Politique extérieure des Etats africains*, Paris, PUF.
- DUCHET, C. (1979), *Sociocritique*, Paris, Nathan.
- EHORA, E. C. (2013), *Roman africain et esthétique du conte*, Paris, L'harmattan.
- FALL, A. (2015), un Enseignant sénégalais à la retraite âgé de 74 ans, mardi 04 novembre 2014 à 11H 13mn, à Treichville.
- KABRAN, J. P. (2015), Directeur de la Radio du Moronou, Chef du village N'zuékokoré.
- KANE, M. (1961), *Les Contes d'Amadou Koumba, du conte traditionnel au conte moderne d'expression française*, Paris, NEA.
- KOFFI, N. (1989), « Une lecture de Kaydara de Amadou Hampaté Bâ », in *Séminaire de méthodologie de recherche et d'enseignement du conte africain*, Université nationale de Côte d'Ivoire.
- KONAN, Y. L. (2012), « Crimes et châtements dans les contes ivoiriens ou la problématique de la transgression des interdits » in *Revue des études de la langue française*, n°7 quatrième année, Automne-hiver.
- MIRCEA, E. (1963), *Aspect du mythe*, Paris, Gallimard.
- N'DA, K. P. (1984), *Le Conte africain et l'éducation*, Paris, Harmattan.
- RICOEUR, P. (1976), « La croyance » in *Encyclopaedia universalis*, Paris, vol.v.
- ROUSSEAU J.-J. (1762), *Du Contrat social ou principes du droit politique*, Paris, Bibliothèque numérique romande.
- SENY E. D. B. (2018), *Contes agni du Moronou*, France, Edilivre.
- SENY, E. D. B. (2018), « L'importance du conte en Afrique moderne : cas du conte agni », *Lettres d'Ivoire*, n°27, P. 27-40.
- SIMONSEN, M. (1984), *Le Conte populaire*, Paris, PUF.
- Toupictionnaire : le dictionnaire politique*, consulté le 28 juillet 2019 à 09h36mn, <http://www.toupie.org>
- TOURE M. T. (1983), *Les Aventures de Topê l'araignée*, France, Hatier.
- TRO D. R. (2005), *Création romanesque négro-africaine et ressources de la littérature orale*, Paris, L'Harmattan.